



Protocole sanitaire – Activités élevage de chiens et de chats Déplacement des clients en élevage

Lutte contre la propagation du virus Covid-19

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, et par mesure de précaution afin d'éviter au maximum toute promiscuité entre individus, le SNPCC propose un protocole à appliquer dans le cadre du déplacement des clients à l'élevage pour la vente de chiots et chatons.

Faire preuve de bon sens et de professionnalisme, c'est penser à votre sécurité et à la sécurité d'autrui.

Les personnes impliquées dans ce protocole ne doivent pas présenter de signes évocateurs du COVID-19, ni être des personnes contact ou des personnes à risque de COVID-19. Pour les clients, la présence de symptômes évocateurs du Covid doit conduire à reporter le rendez-vous.

La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes à 10, dans un même espace, afin de respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m².

Aérer toutes les 3 heures pendant quinze minutes les pièces fermées.

Engagements de l'éleveur :

- **Consignes préalables à la venue du client :**

- Envoyer le document de confirmation de rendez-vous (page 47).
- Par téléphone donner toutes les consignes d'accueil et de sécurité. Envoyer par mail les consignes d'accueil de l'animal, ainsi que les consignes de toilettage.
- Fixer un rendez-vous avec son client précisant le jour et l'heure.
- Adresser le présent protocole par e-mail. Il est signé par le client qui le renvoie à l'éleveur (Chapitre 2 - article 6 II).
- Le contrat vente et son éventuel avenant sont complétés et envoyés à la signature au client par e-mail. Ce dernier le signe et le renvoie à l'éleveur avant le déplacement (Chapitre 2 - article 6 II).
- Le paiement du solde restant dû doit être effectué par virement bancaire au plus tard 48h avant le rendez-vous.
- L'éleveur s'engage à ne pas fixer de rendez-vous simultanés de plusieurs clients et à espacer ceux-ci afin d'éviter tout croisement de personnes.

- **Mesures sanitaires mises en œuvre :**

- Les mesures de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées.
- L'accueil du client est organisé en veillant au strict respect de ces mesures.
- La visite de l'élevage est interdite, le client est autorisé à pénétrer uniquement dans le lieu d'accueil prévu pour finaliser la vente, le choix de l'animal ayant été réalisé avant le déplacement, selon les modalités mises en place par l'éleveur.

- Le port d'un masque est exigé.
- Le rendez-vous doit être tenu dans un laps de temps court.
- La distance à respecter entre l'éleveur et le client est d'au moins 1 mètre, conformément aux recommandations des autorités.
- Il ne peut être exigé de signature d'un document sur quelque support que ce soit. par le destinataire ou son représentant (Chapitre 2 - article 6 II).
- Installation de l'animal dans une caisse de transport neuve après lavage des mains et avec des gants à usage unique.
- Afin d'éviter tout contact, l'éleveur dépose l'animal au sol (dans un parc prévu à cet effet) ou dans une caisse de transport neuve, puis le client en prend possession et le charge dans son véhicule. Aucun contact ne doit être effectué entre les deux parties.
- La caisse de transport doit être laissée au client.
- Jeter les gants, et se relaver les mains.

Engagements du client :

- **Documents à fournir en cas de contrôle par les autorités :**

- Protocole signé et paraphé par les deux parties
- Pièce d'identité du conducteur
- Confirmation de rendez-vous par le professionnel (page 47)
- Justificatif de domicile

- **Consignes préalables au déplacement à l'élevage pour récupérer son chiot/chaton :**

- Par téléphone, prévoir toutes les questions utiles afin d'écourter au maximum le rendez-vous.
- Signer et renvoyer le présent protocole à l'éleveur (Chapitre 2 - article 6 II).
- Le contrat de vente et son éventuel avenant sont signés et renvoyés à l'éleveur avant le déplacement (Chapitre 2 - article 6 II).
- Le port d'un masque est exigé.
- Ne se déplacer qu'à 1 seule personne. Si le déplacement seul est impossible, 1 seule personne sort du véhicule au moment du rendez-vous, l'autre attend dans le véhicule.

• **Consignes à l'arrivée à l'élevage :**

- Respectez scrupuleusement l'heure de rendez-vous.
- Informer l'éleveur par téléphone que vous êtes arrivé(e) devant chez lui afin qu'il vous rejoigne au portail.
- Les mesures de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées.

Parapher les deux pages précédentes

| | |
|------------------------|---------------------|
| Signature de l'éleveur | Signature du client |
|------------------------|---------------------|